

Atelier Mobilités en zones peu denses

Mercredi 12 février 2020
après-midi

Ce dernier atelier s'est déroulé à l'Hôtel de Région et a réuni les services de la Région des Pays de la Loire, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), des collectivités, le Conseil économique, social et environnemental régional (CESER), la Chambre de commerce et d'industrie (CCI), des opérateurs de mobilité et des associations de mobilité. Il a été l'occasion de présenter l'étude en cours de France Stratégie sur les mobilités en zones peu denses, et de recueillir les réactions des acteurs de la mobilité sur le terrain dans un contexte d'application de la Loi d'orientation des mobilités (LOM), de prise en compte des enjeux de la transition écologique et d'évolution des besoins.

Jean COLARD a débuté l'atelier en présentant tout d'abord l'approche et la méthodologie adoptées pour la réalisation de l'étude. Il est notamment revenu sur les grands enjeux autour de la question des mobilités en zones peu denses, par exemple les enjeux de l'organisation et de la gouvernance ou les enjeux de développement du territoire qui y sont rattachés. Cette présentation a été suivie d'échanges ouverts sur les principaux constats et problématiques rencontrés par les acteurs de la région des Pays de la Loire, peu dense, où la voiture est ultra-majoritaire pour les déplacements.

Échanges avec les participants

Compétences et organisation

La Région est chargée du transport ferroviaire et des mobilités interurbaines. Les transports urbains relèvent eux des autorités organisatrices de la mobilité (AOM), à savoir les communes, les groupements de communes et les syndicats mixtes de transport.

L'action à l'échelle intercommunale que cherche à développer la LOM permet de mieux prendre en compte les besoins locaux et d'articuler plus étroitement la question des transports avec d'autres thématiques comme l'aménagement des espaces publics, le logement, la cohésion territoriale. Toutefois, il est encore trop tôt

pour dresser un bilan, l'organisation des transports n'ayant pas été profondément transformée pour le moment. Les AOM travaillent avec la Région qui intervient comme un ensembleur, qui peut apporter un soutien en termes d'ingénierie et intervient pour garantir la coordination entre les différents réseaux. Pour résumer, le principe retenu est que toute action structurante en matière de mobilité régionale et de réseau armature doit être pilotée par la Région.

Les opérateurs de transport ont insisté sur le fait qu'une organisation cohérente demeure nécessaire, afin d'éviter la multiplication des solutions de mobilité qui occasionnerait des « déséconomies » d'échelle (en lien notamment avec le manque préoccupant de chauffeurs). La cohérence est essentielle pour assurer une bonne visibilité et un fonctionnement satisfaisant des services en place.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi d'orientation des mobilités, la Région travaille à la définition de dix-neuf bassins de mobilité. Dans une région peu dense, la finesse du maillage de ces bassins doit permettre de concentrer les moyens et les actions sur les mobilités locales. Si ces bassins sont plus grands, la focale risque de porter uniquement sur les transports ferroviaires ou les cars interurbains régionaux.

Les dispositifs déployés en zones peu denses

Depuis quatre ans, à l'initiative de la Région, a été déployé un service de transport à la demande. La Région s'est chargée de passer un marché avec des opérateurs de transport et propose un service cinq jours sur sept à partir d'un centre d'appels. L'idée est que les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) puissent adapter et/ou compléter ce service de base.

Une réflexion est en cours pour proposer une offre de mobilité dans ces zones, articulée aux gares et haltes ferroviaires. Cette réflexion s'ajoute à celle de la Région qui investit pour la transformation en pôles d'échanges multimodaux des principales gares de la Région. L'enjeu est notamment de désenclaver les territoires ruraux et de limiter l'usage de la voiture individuelle.

Une association de mobilité solidaire et les opérateurs de transport ont souligné la question du vieillissement de la population, qui concerne particulièrement les zones peu denses. En effet, il va falloir penser des solutions de transport ou des aménagements sur les infrastructures existantes pour faciliter la mobilité et l'accessibilité aux solutions de transport.

La prise en compte des enjeux de la transition écologique

Plusieurs initiatives ont été menées à l'échelle du territoire régional pour le déploiement de solutions de mobilité bas carbone. Un appel à manifestation d'intérêt a été lancé à l'initiative des syndicats d'énergie, avec le soutien de la Région, pour le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques. Toutefois, on constate un usage faible de certaines bornes, ce qui pose la question d'un redéploiement. Le constat principal est qu'il y a eu un manque d'information et de communication sur ce dispositif.

Aléop, la marque des transports de la Région, a déployé une ligne de bus 100 % électrique interurbaine, entre Laval et Craon. Les premières conclusions sont notamment que cette solution est très coûteuse. Pour ce type de mobilité, le gaz naturel pour véhicules (GNV) est la solution la moins coûteuse. La Région a d'ailleurs mis en place un système de bornes GNV, avec une carte assurant une tarification identique sur le territoire et qui intègre également les bornes des industriels.

Un constat est partagé par les acteurs locaux : si les mobilités bas carbone restent encore très minoritaires, il faut, pour que les industriels du secteur des transports les développent et trouvent une rentabilité à terme, accompagner la mutation en réalisant les réseaux et les infrastructures en amont.